

Rapport N° 157/2019

Réponse au postulat de Madame la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler intitulé « La plage de Nyon prend l'eau ! »

Nyon, le 6 juin 2019

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 21 mai 2019 en présence de Monsieur ULDRY Claude Municipal que nous remercions pour ses explications.

La commission était composée de Mesdames : HEGETSCHWEILER Aurélie, CAVARGNA-DEBLUE Rachel, VUAGNIAUX Christine, FOSSATI Charlotte Présidente et rapporteur
Messieurs : BUCHS Patrick, DELLEY Stéphane, HANHART Jacques, LOPEZ-MARTINEZ Juan en remplacement de BESSE Chloé

1. Thématique de l'eau et de la boue

Comme expliqué dans le préavis pour la zone A du plan, le Service des Espaces verts et forêts installera un pavé de gazon à l'emplacement des places de parc en 2019 en collaboration avec le service d'espace vert et forêt (EVF) et le service des travaux, environnement, et mobilité (TEM)

2. Thématique des vestiaires et WC En ce qui concerne la partie B, le service (TEM) se chargera du nettoyage de l'écoulement et de mettre en place système permettant d'éviter l'écoulement de la douche.

S'agissant de la revalorisation d'autres parties de la plage la partie C avec des vestiaires non avenants et une partie des sanitaire supprimée, le suivi de la propreté de la plage est assuré par le service sports, manifestation et maintenance (SMM)

• **Extension des périodes d'ouverture des vestiaires**

Les commissaires demandent l'ouverture toute l'année des vestiaires pour permettre aux personnes utilisant la plage hors saison de se changer.

A propos du WC supplémentaire, le Service architecture et bâtiments (AB) accepte d'allouer un montant pour une étude qui sera intégrée dans le préavis de la requalification de la RC1.

1. Thématique de la pataugeoire Quant à la réfection de la pataugeoire de la partie familiale et son pourtour, la Municipalité accepte de la rénover courant 2020 et 2021 dès que le budget le permettra le dossier sera étudié par deux services : le Service sport manifestation et maintenance (SMM) avec le Service d'espace vert et forêt (EVF).

2. Thématique des personnes à mobilité réduite

Afin de mieux accueillir les personnes à mobilité réduite, la Municipalité accepte de créer une rampe en béton.

3. La zone D arborisation et ombre

TEM et AB se chargeront d'embellir cette zone, proposition faite lors de la demande du crédit d'étude de la RC1.

En ce qui concerne la partie B, le service (TEM) se chargera du nettoyage de l'écoulement et de mettre en place système permettant d'éviter l'écoulement de la douche.

S'agissant de la revalorisation d'autres parties de la plage la partie C avec des vestiaires non avenants et une partie des sanitaire supprimée, le suivi de la propreté de la plage est assuré par le service sports, manifestation et maintenance (SMM)

A propos du WC supplémentaire, le Service architecture et bâtiments (AB) accepte d'allouer un montant pour une étude qui sera intégré dans le préavis de la requalification de la RC1.

Conclusions :

Il faut remarquer que 4 services ont collaboré ensemble sur la réponse. Bel exemple de travail en transversalité.

- Le Municipal se montre conciliant et accepte d'entrer en matière pour l'ensemble des points soulevés par la postulante :
- La plage sera réaménagée, un WC supplémentaire est requis
- Il y aura la création d'une rampe pour personnes à mobilité réduite dès que possible
- La pataugeoire sera rénovée ainsi que le système d'écoulement entre 2020 et 2021
- Des commissaires souhaiteraient que les vestiaires restent ouverts en hiver avec la possibilité des serrures magnétiques.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 157/2019 relatif à la réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler du 29 septembre 2018, intitulé « La plage de Nyon prend l'eau ! »

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du rapport-préavis N° 157/2019 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler intitulé « La plage de Nyon prend l'eau ! ».

La Commission :

HEGETSCHWEILER Aurélie
BUCHS Patrick
CAVARGNA-DEBLUE Rachel
DELLEY Stéphane
HANHART Jacques
LOPEZ-MARTINEZ Juan
VUAGNAUX Christine
FOSSATI Charlotte Présidente et rapporteur